

COIN technipharm

JUILLET-AOÛT 2012

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DE L'AQATP

L'Association québécoise des assistant(e)s techniques en pharmacie (AQATP) a mis sur pied le Programme d'accréditation pour les formations professionnelles continues destinées aux ATP du Québec.

«Nous voulons donner une raison de plus aux ATP de devenir membres de notre association, explique François Thériault, vice-président secteur public de l'AQATP. Nous désirons aussi que nos membres soient reconnus comme des employés formés.

L'AQATP exige dorénavant de ses membres de cumuler un minimum de dix crédits de formation continue par année (appelés CATP) pour maintenir leur adhésion à l'association. Cette exigence ne concerne pas les étudiants au DEP en assistance technique en pharmacie. Un CATP équivaut à une heure de formation continue, par exemple une conférence, un congrès ou une auto-formation.

Les ATP qui auront obtenu un minimum de 25 CATP par année recevront la distinction PHARMAVantage qu'ils pourront porter au travail, sur leur sarrau. Un ATP qui n'aura pas réussi à accumuler 10 CATP durant l'année devra payer une pénalité de 35 \$ s'il veut demeurer membre de l'AQATP. S'il n'a toujours pas réussi à obtenir 10 CATP l'année suivante, il se verra retirer son titre de membre.

D'autres formations continues accréditées par l'AQATP sont offertes en ligne, gratuitement, sur le site Web de PHARMAVantage (Pharmavantage.ca).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site Web de l'AQATP (aqatp.ca), section Programme d'accréditation AQATP.

LEÇON DE FC GRATUITE À L'INTÉRIEUR:



Utilisation sécuritaire des médicaments par les aînés: quel rôle les ATP peuvent-ils jouer?

Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP)

Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement
www.ProfessionSante.ca

UNE TECHNICIENNE EN PHARMACIE AGRÉÉE ÉLUE AU CONSEIL DE L'ACP

NOUS NOUS SOMMES ENTRETENUS AVEC KELLY BOPARAI, UN MATIN D'AVRIL, de bonne heure, alors qu'elle s'apprêtait à se rendre à Banff pour assister à l'Assemblée générale annuelle du Collège des pharmaciens de l'Alberta (ACP).

Récemment élue au conseil de l'ACP en tant que technicienne en pharmacie, un nouveau poste qu'elle occupera à partir du 1^{er} juillet pour un mandat de trois ans, elle était impatiente de participer pour la première fois à cet événement et de mieux comprendre comment mettre à profit sa participation. «À titre de membre du conseil de l'ACP, j'espère faire partie intégrante du processus décisionnel puisqu'il y est question de sécurité du public et du bien-être des Albertains, dit Kelly Boparai. Ensemble, nous ferons en sorte que le nouveau rôle des ATP agréés soit davantage valorisé pour que nous puissions dispenser des soins optimaux à nos patients.»

Cette nouvelle fonction s'ajoute à son emploi à plein temps de technicienne à la pharmacie Canada Safeway, à Edmonton, où elle travaille depuis 17 ans. Elle y a également été responsable de la formation au siège social de l'entreprise, et y a dispensé pendant près d'une décennie des séances d'orientation aux nouveaux pharmaciens, aux techniciens et aux étudiants en pharmacie. «J'ai consacré beaucoup de temps à la formation, se souvient-elle.»

Et c'est exactement ce qu'elle aime. Kelly a saisi l'occasion de bénéficier de la réglementation et a obtenu son permis d'exercice en tant que technicienne en pharmacie agréée en janvier dernier. «C'était un véritable défi parce qu'il avait beaucoup d'étapes à franchir, admet-elle. Essayer de concilier tout cela avec un emploi à plein temps et une vie de famille – elle a aussi deux enfants – c'était tout un exercice. Mais c'était enrichissant. Je m'étais fixé cet objectif parce que je suis convaincue d'avoir une grande expertise dans ce domaine, et j'aime ce que je fais. C'est une passion. Il n'y avait donc aucun doute dans mon esprit que je réussirais à l'obtenir.»

Aussi est-elle enchantée des nouvelles responsabilités qui lui incombent depuis, soulignant que c'est pour elle «une chance d'utiliser les connaissances qu'elle a acquises et de les mettre à profit».



Alors qu'avant la réglementation, les tâches de Kelly se limitaient essentiellement à la saisie de données, au comptage et au remplissage, elle est maintenant autorisée à vérifier son propre travail ainsi que celui des ATP, et à approuver la délivrance des médicaments. «Ainsi, les pharmaciens ont tout leur temps pour mettre à profit leur expertise dans des services de counseling ou tout autre service comme la vaccination», explique-t-elle. Souvent, les pharmaciens font la saisie des données pour pouvoir en même temps procéder à une revue des médicaments. Par la suite, Kelly rédige les notes et les vérifie; le pharmacien n'a plus à intervenir dans quoi que ce soit, à moins que le patient ait besoin de conseils au moment où on lui remet son médicament.

Un métier idéal

Bien qu'elle n'ait pas embrassé dès le départ une carrière en pharmacie – Kelly était effectivement diplômée en administration des affaires – l'étincelle est venue de son frère pharmacien. «J'ai pensé que je devais bifurquer vers le domaine de la pharmacie, et j'ai été bien inspirée», dit-elle, enthousiaste. Après avoir obtenu son diplôme de technicienne en pharmacie à Vancouver, elle a immédiatement intégré l'équipe de la pharmacie Canada Safeway, à Edmonton, et ne l'a jamais regretté. Elle a toujours travaillé dans des pharmacies communautaires, «surtout parce que j'aime le face à face avec les patients, explique-t-elle. J'ai toujours adoré interagir avec

Coin technipharm a reçu l'approbation de



Un service éducatif destiné aux assistants techniques en pharmacie canadiens et offert par Teva

www.tevacanada.com



Éditrice
Caroline Bélisle

Rédactrice en chef
Caroline Baril

Révisseuses du français
Chantal Benhamron, Mélanie Alain

Auteurs du Québec
Sally Praskey, Éric Whittom, B.Pharm

Auteurs
Sally Praskey, Éric Whittom

Directeur artistique
Pascal Gornick

Directrice de la production
Maria Tomasino

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice, Assistante technique
en pharmacie

Tim Fleming,
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, CPhT

Louise Senécal,
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie (AQATP)

Margaret Woodruff,
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

L'actualité pharmaceutique

COIN TECHNIAPHARM et COIN TECHNIAPHARM FC
sont publiés par *L'actualité pharmaceutique*,
une division des Éditions Rogers Limitée,
1200, avenue McGill College, bureau 800
Montréal, Québec H3B 4G7

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.
Pour tous renseignements,
communiquez avec Rosalind Stefanac.
Tél.: 416 764-3926 – Téléc.: 416 764-3931

**Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans Coin technipharm ?
Envoyez vos idées et vos commentaires
à rosalind.stefanac@rci.rogers.com**

Un service éducatif mis à la disposition des assistants
techniques en pharmacie canadiens par Teva.

www.tevacanada.com



Visitez nos sites Web
www.ProfessionSante.ca
www.tevacanada.com

les gens et rencontrer de nouvelles personnes. Parfois, on a la conviction que ce qu'on fait correspond parfaitement à ce à quoi on était destiné. Et c'était ma vocation.»

Kelly exhorte les ATP à ne pas «se laisser impressionner» par le processus d'agrément. Après tout, ils ont travaillé fort pour obtenir ce qui était alors le titre de technicien en pharmacie. «Vous avez déjà la formation. Pourquoi ne pas aller un petit peu plus loin? Franchissez la prochaine étape», conseille-t-elle.

Un conseil qu'elle prend elle-même à cœur. Même si elle satisfait à la nouvelle réglementation, Kelly poursuit sa quête de connaissance. «Je suis constamment en quête d'excellence, dit-elle. Je veux toujours apprendre de nouvelles choses. Aussi, au fur et à mesure que sont publiées les nouvelles lignes directrices pour les techniciens agréés, je fais tout mon possible pour étendre mon champ de pratique.»

PERFECTIONNEMENT DES ATP

Une ordonnance pour l'usage sécuritaire des médicaments

LES ASSISTANTS TECHNIQUES EN

pharmacie ont un rôle essentiel à jouer dans l'utilisation sécuritaire des médicaments, déclare le Dr Neil MacKinnon, professeur au College of Public health de l'Université de l'Arizona.

Au cours d'une présentation dans le cadre de la Professional Development Conference de l'Association canadienne des techniciens en pharmacie (CAPT), le Dr MacKinnon a fait remarquer que les erreurs liées à l'utilisation des médicaments sont très répandues. Selon une étude menée en 2007 par le Commonwealth Fund auprès de patients adultes dans sept pays, incluant le Canada, on estime à 4,2 millions le nombre d'adultes canadiens qui estiment avoir été victimes d'erreurs au cours des deux années précédentes.

Dans les pharmacies communautaires canadiennes, où l'on a exécuté, en 2009, 483 millions d'ordonnances, on estime que l'incidence d'erreurs se situe entre 193 000 et 8 211 000 par an.

Pour trouver une solution à ce problème, le Collège des pharmaciens de la Nouvelle-Écosse a élaboré en 2010 des normes de pratique ainsi qu'un «programme d'assurance continue de la qualité dans les pharmacies communautaires». Toutes les pharmacies communautaires de cette province doivent maintenant suivre ces normes, et 80 pharmacies participent au programme SafetyNET-Rx, un programme d'amélioration continue de la qualité qui aide les pharmacies à satisfaire à ces normes.

L'objectif du programme SafetyNET-Rx est d'encourager et de favoriser un dialogue ouvert sur les erreurs et les incidents évités de justesse en matière de délivrance de médicaments, erreurs que l'on appelle communément «incidents liés à la qualité» (*Quality Related Events*). Il vise à élaborer des stratégies pour diminuer l'incidence de ces erreurs à l'avenir. Le personnel des pharmacies rapporte ces incidents en ligne – et de manière anonyme – à l'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada (ISMP), qui analyse les tendances et informe les pharmacies participantes.

De mars 2011 à février 2012, les pharmacies communautaires de la Nouvelle-Écosse ont rapporté 16 294 incidents. Les erreurs les plus

fréquentes étaient liées à la posologie/fréquence (4 207), suivies par les erreurs de quantité (3 621) et enfin, les erreurs de médicament (2 258).

Alors que les pharmacies de la Nouvelle-Écosse sont tenues de participer à un programme d'assurance qualité, de nombreux ATP dans tout le pays rapportent sur une base volontaire les erreurs et les incidents évités de justesse, de manière à susciter une rétroaction. «Nous avons observé que les ATP sont des champions en la matière, rapporte le Dr MacKinnon. Ils considèrent que cette ressource est précieuse et ils peuvent rapporter les erreurs et les incidents évités de justesse aussi efficacement que les pharmaciens. Ils ont de toute évidence un rôle clé à jouer en ce qui a trait à l'usage sécuritaire des médicaments dans les pharmacies.»

Une fois que la pharmacie est inscrite au programme (moyennant des frais annuels de 325 \$), les membres du personnel peuvent avoir accès à l'outil de déclaration en ligne, y recevoir une formation pour mieux l'utiliser et obtenir une réponse personnalisée. Chaque pharmacie nomme deux animateurs-formateurs, idéalement un pharmacien et un ATP, qui seront responsables de la formation de toute l'équipe. Les réunions trimestrielles permettent au personnel de discuter des tendances et des incidents, et de trouver des solutions.

Le programme SafetyNET-Rx reconnaît que l'erreur est humaine. «Personne ne veut commettre d'erreur, mais au moins, quand ça arrive, il y a plus d'ouverture et les employés n'ont pas l'impression qu'ils vont se faire congédier séance tenante, explique le Dr MacKinnon.»

Par exemple, une employée est rentrée chez elle en larmes après avoir commis une erreur. Or, en participant au programme SafetyNET-Rx, elle s'est rendu compte que d'autres, comme elle, avaient aussi fait des erreurs. «Je n'étais pas seule, dit-elle. Et le fait que je puisse écrire ce qui s'est passé et en parler aux autres membres de l'équipe m'évite de me sentir mal.»

Grâce à une approche non punitive mais plutôt systémique, qui reconnaît que l'erreur est humaine et fait partie intégrante de tous les milieux de travail, les ATP peuvent faire de grands pas pour augmenter la sécurité des patients. Pour en savoir plus, consultez le site www.safetynetrx.ca